Jusqu'à 50 € de remboursement



Pour l'achat d'un mobile avec un forfait SFR (nouveau client)

Offre valable du **12/05/2026** au **08/06/2026** inclus

Connectez-vous sur odr.sfr.fr

OU

Flashez le QR code :

1. **Sélectionnez l'offre de remboursement concernée**
2. **Complétez le formulaire de demande de remboursement**
3. **Validez votre demande et suivez l'avancée sur odr.sfr.fr**

Êtes-vous éligible ? *(Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)*

- Vous êtes nouveau client SFR.
- Vous avez acheté, entre le 12/05/2026 et le 08/06/2026, l'un des mobiles ci-dessous (hors achat de mobile seul) :
  - APPLE : iPhone (11, 12, 12 Pro, 12 Pro Max, 13, 14, SE, SE 3)
  - CROSSCALL : Action X5, Core (M5, M6, X5), Stellar (M6, M6E)
  - DORO : Aurora 30
  - FAIRPHONE : 5 5G, 6 5G
  - GOOGLE : Pixel (7A, 8A, 10A)
  - HONOR : Magic (5 Lite, 6 Lite, 7 Lite, 8 Lite), 90 Lite 5G, 90 5G, 200 Lite, 400 5G, 400 Lite, 600 Lite
  - MOTOROLA : Edge 40 Neo, Edge 50 Fusion, Edge 60 Fusion, G56 5G, G75 5G, G84 5G
  - SAMSUNG : Galaxy (A25 5G, A26 5G, A34 5G, A35 5G, A36 5G, A37 5G, A54 5G, A55 5G, A56 5G, A57 5G, S21 5G, S21 FE 5G, S21 Ultra 5G, S22 5G, S23 5G, XCover 7 EE)
  - XIAOMI : Mi (11 5G, 11), 11T 5G, 12 Lite 5G, 12 5G, 12 Pro 5G, Redmi Note (12 Pro, 12 Pro+, 12 5G, 13 5G, 13 Pro 5G, 13 Pro+ 5G, 14 5G, 14 Pro 5G, 14 Pro+ 5G, 15 5G, 15 Pro 5G, 15 Pro+ 5G)
- Vous avez souscrit entre ces mêmes dates simultanément un forfait SFR avec ou sans engagement.

Jusqu'à 50 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- **Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.**
- **Saisissez votre identifiant et mot de passe**
- **Sélectionnez l'offre de remboursement concernée**
- **Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier**

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Cet avoir sur une ou plusieurs factures ne donne pas droit à un remboursement en numéraire. En cas de résiliation du contrat, l'avoir non utilisé, entièrement ou en partie, ne fera pas l'objet d'un remboursement. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après un délai de 6 mois suivant la fin de l'offre de remboursement. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).
SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne

ODR_mobile_SFR_50_CQT_120520260001